en collision jeudi après-midi à l'angle de la rue Raymond-Derain, avec l'auto de M. Bériot, de Marcq.

Les dégâts sont purement matériels.

PHALEMPIN

ACCIDENT D'AUTO. — M. Lepoivre, brasseur, traversait Phalempin à très petite allure, lorsque le jeune Paul Bourgeois, pupille de l'Assistance publique, vint se jeter sur la voiture. Grièvement blessé, il a été conduit à l'hôpital de Seclin. La responsabilité de M. Lepoivre est complètement dégagée.

HAUBOURDIN

PLANCHE PEU SOLIDE. — Pichois Charles, ouvrier tuyauteur, travaillant pour le compte de la Société de Fondations et Constructions de travaux publics, à Haubourdin, transportait, le 11 octobre, des pièces de fonte. En passant avec une charge sur une planche celle-ci céda et l'ouvrier fut précipité dans une cuve. Atteint de plaie contuse étendue du cuir chevelu, de contusion de la région rénale et de brûlures au poignet droit, l'ouvrier devra, pour être guéri, se soigner pendant vingt jours.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Occupé en qualité de chargeur à la Société Anonyme des Etablissements Coucin-Devos, à Haubourdin, Lokon Louis, demeurant rue de la Liberté, transportait des sacs d'amidon sur un camion, lorsqu'il en lâcha un, qui vint s'abattre sur sa cuisse : contusion violente avec déchirure fibro-musculaire, 10 jours de repos. — Machiels Arthur, journalier, demeurant rue Notre-Dame de Grâce, à Loos, employé à la Société des Ciments d'Haubourdin, a reçu une barre de fer sur le pied gauche : contusion; 15 jours de repos.

— En portant une rondelle de bière, Plé Augustin, garçon brasseur chez M. Liagre-Rose, s'est fait une entorse. Il cessera le travail pendant 15 jours.

LOMME

DECORATION POSTHUME. — La médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Ghesquière Gustave, du 284e régiment d'infanterie, avec la citation suivante : « Soldat courageux et dévoué. Blessé grièvement à son poste de combat dans l'accomplissement de son devoir. Mort pour la France le 18 avril 1915, à Mesnil. Croix de guerre avec étoile de bronze.

FACHES-THUMESNIL

ADJUDICATIONS.— Dernièrement, une adjudication a été passée par l'administration municipale pour travaux de peinture à exécuter aux bâtiments communaux. Le premier lot a été adjugé à M. Bigotte, avec un rabais de 26 p. c.; le deuxième lot, à M. Grulois, avec un rabais de 22,50 p. c.; le troisième lot, à M. Reynaert, avec un rabais de 1 p. c. Une deuxième adjudication pour fourniture du mobilier scolaire a été passée avec M. Marquant, avec un rabais de 30,15 p. c.

ANNŒULLIN

QUERELLE DE VILLAGE. — M. Bollin Henri, 51 ans, cultivateur, se trouvait dimanche soir à l'estaminet Cliquennois, lorsqu'il fut pris à partie par Maille François, 35 ans, également cultivateur. La querelle s'envenimant, Maille s'arma d'une chope et la jeta à la tête de son adversaire. Ce dernier s'affaissa sans connaissance, tandis que le sang s'échappait abondamment par une plaie qu'il portait au front. Après une heure et demie de soins, on parvint à ranimer le blessé qu'il fut reconduit à son domicile.

Un procès-verbal a été dressé pour coups et blessures et à la charge de Maille.

ARMENTIERES

LES PRIX DES LOYERS. — Nous recevons la lettre suivante :

Dans un de vos derniers numéros, du vendredi 14 octobre, vous dites que la loi ne permet pas d'augmenter les loyers de plus de 40 %; et vous ajoutez que, malgré cela, certains propriétaires exploitent avec cynisme la crise du logement, allant jusqu'à augmenter leurs loyers de 400 %. Pour Armentières, ce chiffre est encore loin de la réalité car l'augmentation est parfois jusque 500 % ! Ainsi, une maison louée 65 fr. avant guerre est actuellement louée 390 fr. par mois. D'autres loyers sont passés de 18 à 45 fr. et de 19 à 70 francs.

Avec des prix semblables, les pères de famille pourront finir leurs jours dans les baraquements.

UN LECTEUR DU REVEIL logé en baraque

VELO SANS LANTERNE. — Lempire Ferrand, 20 ans, garçon-boulanger à Hoegetaert, s'est vu dresser contravention pour avoir roulé en vélo sans lanterne dans la rue du Nord.

IVRESSE. — Le nommé C... Jean-Baptiste, 31 ans, a été mis en état d'arrestation pour ivresse, alors qu'il titubait rue des Promenades.

FRELINGHIEN

UNE INSTITUTRICE INSULTEE

Mme G. Degrutère, institutrice, à Frelinghien ayant voulu, en vertu de la loi de 1882 sur l'obligation scolaire, forcer la femme Herpain, cabaretière, à laisser sa petite fille âgée de moins de 13 ans, fréquenter l'école, s'est vue grossièrement insultée par cette émule de Mme Angot. Le Procureur de la République, sur plainte déposée par Mme Degrutère, a fait dresser procès-verbal et ordonné une enquête qui suivra son cours. La femme Herpain pourrait bien avoir à se repentir de son manque de tenue et de ses

DIASEPTOL VOIES URINAIRES
Guérison rapide et sûre toutes affections récentes et anciennes
Le flacon 8f par poste 8f50 (mandat)
BURY pharmacien 47, R. St-Sauveur LILLE (près la Bourse)

« Fermé Dimanches et Fêtes »

DOUAI

IL N'AVAIT PAS ETE VOLE

M. Obry, fabricant de chaussures rue du Gros-Sommier, constatait l'autre jour qu'on lui avait dérobé un portefeuille en une somme de 500 francs. Il porta plainte, indiquant à la police qu'il portait des soupçons sur des ouvriers du bâtiment qui avaient travaillé chez lui.

Or, hier, dans l'après-midi, M. Obry retrouvait dans sa cassette l'argent et le portefeuille. L'enquête commencée fut, bien entendu, aussitôt arrêtée.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE

POUR LES GREVISTES DE ROUBAIX

L'exode des enfants des grévistes du textile de la région Roubaix-Tourcoing continue. Un appel chaleureux est fait auprès de toutes les familles charitables, en particulier aux familles des travailleurs, pour venir en aide à tous les camarades grévistes qui luttent pour le maintien de leurs salaires. Les personnes qui seraient désireuses de recevoir des enfants (garçons ou fillettes) des grévistes de Lille, Roubaix, Tourcoing, sont priées de se faire inscrire d'urgence au Secrétariat de la Mairie, guichet n. 6.

On reçoit encore les inscriptions chez le citoyen Bertieaux, gérant de l'Union des Coopérateurs, 28, rue Patoux.

ARLEUX-EN-GOHELLE

BLESSE PAR UNE GRENADE

L'après-midi, vers 15 heures, M. Fernand Dellenne, 29 ans, cultivateur, à Arleux-en-Gohelle, arrachait, au moyen d'une charrue attelée d'un cheval, des pommes de terre dans un champ, quand tout à coup, une explosion violente se produisit.

Une grenade touchée par le soc de la charrue venait d'éclater.

Grièvement atteint à la cuisse gauche par un des éclats de l'engin, M. Dellenne dût être transporté de suite à l'hôpital d'Hénin-Liétard, où l'on a procédé à l'extraction de l'éclat du projectile.

L'état de M. Dellenne d'abord inquiétant, s'est depuis sérieusement amélioré.

BRUILLES-LEZ-MARCHIENNES

AUTOMOBILISTES ET GARDE-BARRIERE. — M. Henri Daman, 41 ans, cantonnier, qui garde le passage à niveau n. 115, était réveillé l'autre nuit par des automobilistes qui demandaient l'ouverture de la barrière.

M. Damman n'ayant pas déféré assez vite à leur désir, reçut quelques coups de poing. Il a porté plainte.

FECHAIN

LES POMMES DE TERRE. — On a volé 200 kilos de pommes de terre, au préjudice de M. Alphonse Vilette, 61 ans, agriculteur, à Féchain, rue d'Antigny.

Plainte a été portée.

VILLERS-AU-TERTRE

RENARDS A DEUX PATTES. — Un malandrin s'est introduit la nuit chez M. Albert Facque, cultivateur, rue du Mont-Thieul et a enlevé dans la basse-cour onze poules et un canard. Une enquête est ouverte.

WAZIERS

UN MAROCAIN BRUTAL. — Le marocain Lhmed ben Brahim s'est livré à des voies de fait sur Mlle Suzanne Rau, 18 ans, demeurant rue Marceau. Le drôle a récolté un procès-verbal.

VALENCIENNES

Les vols à la gare

UN CORDONNIER ARRETE

Depuis un certain temps des vols étaient commis à la gare : on constatait également que les wagons étaient déplombés.

Une enquête ouverte par la P. S. vient d'amener l'arrestation du sieur Jules Walquisse, 30 ans, cordonnier, originaire de Fruges (Pas-de-Calais).

Cet individu a reconnu être l'auteur de plusieurs vols, notamment le vol d'un colis de 600 fr. de marchandises qui se trouvaient à la consigne.

Il a cité également le nom des personnes qui lui rachetaient les marchandises. La P. S. procède à des perquisitions.

COLLISION DE VOITURES

Au service de la société « La Moderne », le cocher Edouard Renard, 38 ans, passait avec sa voiture, rue du Petit-Bruille. A ce moment, la voiture de M. Hégot, de Saint-Martin, qui venait en sens inverse, entra en collision avec celle de « La Moderne ». Le choc fut assez violent.

Le cheval de M. Renard fut blessé au poitrail et quand il fut dégagé, s'emballa et fut arrêté à la porte de Famars.

Il n'y eut aucun accident de personne, mais les dégâts matériels sont assez importants.

LA GREVE DES EGOUTIERS

La situation reste stationnaire. Les travaux sont toujours suspendus.

Samedi soir, a eu lieu à la mairie une entrevue avec la municipalité.

Etaient présents : MM. Vincent, entrepreneur; Trocmé, secrétaire général de l'Union des Syndicats et une délégation des ouvriers grévistes.

Après l'exposé de la situation, aucun accord n'ayant pu se faire, la délégation se retira.

AU PALAIS

Pour arriver à la suppression des études de MM. Dreyfus et Coulon, décédés, les huissiers de l'arrondissement ont décidé, dans leur dernière réunion, le rachat en principe de ces études, dont les offices sont vacants.

ÇA FUME

Un feu de cheminée, rapidement éteint par les pompiers de service, s'est déclaré chez Mme Leroy-Fontaine, 109, rue de Mons.

Les dégâts sont insignifiants.

ETRANGERS... ATTENTION

Un procès-verbal a été dressé contre Angiolo Tucci, 22 ans, marchand ambulant, qui avait omis à son arrivée à Valenciennes, de faire viser sa feuille d'étranger.

LES MEFAITS DE L'IVRESSE

Vers cinq heures du soir, un individu en complet état d'ivresse se présentait à l'estaminet Jean Macé, 43 ans, 51, rue des Récollets. Le débitant, vu l'état du client, refusa de le servir. Ce dernier se mit en colère, griffa et mordit au nez Macé qui dépose plainte à la police.

UN BECANIER ARRETE

Félix Faletto, 27 ans, tailleur d'habits, sans domicile fixe, qui, place d'Armes, voulait vendre une bicyclette « Gloria » 32726 qu'il avait dérobée à un inconnu, lors de son passage, à Ostende, le 12 octobre, a été arrêté par la police et écroué.

CE BEAU PAYS DE « FRANCE »

La P. S. a procédé à l'arrestation de l'Espagnol Francisco Gil, 36 ans, expulsé, qui déféré au Parquet, a été écroué.

RESPECT AUX GENDARMES

Procédant à l'arrestation du sieur Berteaux, Joseph Gosart, 34 ans, 131, rue Raynaud, à Bruay, qui passait rue de Paris, engueulant les gendarmes. Mis en état d'arrestation, Gosart a retrouvé, à la maison d'arrêt, le sieur Berteaux.

JEU DE BALLE

Hier après-midi, sur la Place Verte, avait lieu l'avant-dernière lutte officielle de la saison.

Les parties de Valenciennes (Grosjean), Denain (Deham) et Anzin (Appolinaire), se trouvaient en présence.

Le tirage des billets met les parties de Denain et Valenciennes sur le jeu.

Les Valenciennois gagnent la première manche en 7 jeux, laissant les Denaisiens à 4 jeux.

Les Anzinois sont ensuite en présence des Denaisiens. Ces derniers reprennent leur revanche en 7 jeux contre 5 aux Anzinois.

Finale. — Valenciennois et Denaisiens se meurent à nouveau et la victoire revient aux Valenciennois qui laissent les Denaisiens à 6 jeux.

Aujourd'hui lundi, à 1 heure, sur la Place Verte, grande lutte entre les 12 plus forts joueurs français : Anzin-Denain contre Valenciennes-Lille.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BRUAY-THIERS

ENTRE POLONAIS

Mathias Przeszczot, 32 ans, mineur, faisait, dans sa chambre chauffer de l'eau destinée à se raser. Survint son compagnon, Joseph Radojewski 34 ans, également mineur, qui voulait faire chauffer son café. Il enleva l'eau du poêle. Une discussion éclata et Przeszot, qui avait son rasoir à la main, en porta un coup à son compagnon qui fut atteint au menton.

Radojewski repoussa alors Przeszot qui, en tombant, se coupa deux doigts de la main gauche. Les deux blessés ont été admis à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

ESCAUDAIN

NE SCENE DE JALOUSIE. — Au cours d'une scène de jalousie que lui faisait son mari, Louis Harduin, sa femme, Louisa Caudrelier, lui porta un coup de hachette. Elle voulut ensuite le frapper à coups de pelle, mais le mari, la repoussant, elle reçut le manche dans l'œil. Plainte a été déposée.

MAING

Accident de chasse

Deux chasseurs, René Bara et Crépin Lefebvre, étaient assis sur la crête d'une chaussée, lorsque Bara se levant, prit son fusil. Tout à coup, par suite d'un faux mouvement, un coup partit et la décharge atteignit à la jambe Lefebvre, qui dut, après avoir reçu les soins d'un docteur, être admis à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

BOUCHAIN

AUTO CONTRE VELO. — Georges Boda, soldat au 1er R. I., passant en vélo sur le pont de Bouchain, fut pris en écharpe par l'auto conduite par Maurice Degouys, 28 ans. Boda, qui roula sur le sol, se fit une blessure assez grave à la jambe gauche.

HORDAIN

UN MARINIER S'EST PENDU. — Marinier à bord du bateau « La Volonté de Dieu », Benoit Vandewoorde, 67 ans, originaire de La Bassée, a été retrouvé pendu dans sa cabine. On ignore les causes de ce suicide.

MARLY

L'EXODE DES ENFANTS DES GREVISTES

La grève du textile qui sévit actuellement dans la région de Roubaix-Tourcoing a obligé l'exode d'un grand nombre d'enfants de grévistes. La commune de Marly, toujours généreuse, doit se faire un devoir d'en accueillir le plus grand nombre possible. Plusieurs de nos concitoyens ont déjà demandé l'adoption momentanée de ces déshérités ; pourtant leur nombre est encore insuffisant. Je fais appel de nouveau à l'Humanité des habitants. Il ne faut pas que des innocents souffrent de la lutte contre le patronat.

Les demandes d'hébergement ainsi que les dons en espèces et en nature seront reçus à la Mairie (secrétariat) et chez Maurice Coche, 34, rue Roland, à Marly.

Le secrétaire : Maurice COCHE.

HASPRES

UN ENFANT GRIEVEMENT BLESSE PAR UNE VACHE

Le jeune Jean Renaut, 7 ans, jouait sur le chemin de la Couture, quand vint à passer un troupeau de vaches. Soudain l'un des animaux furieux se jeta sur l'enfant qu'il renversa et bourra de coups. Aux cris du petit, ses parents accoururent et le dégagèrent. Le pauvre enfant dont la figure était ensanglantée avait une fracture de l'humérus, des contusions au poignet et à la main.

ROMBIES

ENTRE VOISINS. — A la suite d'une discussion, la femme Marie Prévost, sa fille et le sieur Ernest François, se jetèrent sur Mme Esther Adelin, 53 ans, fermière de la Maison Rouge, et la frappèrent à coups de pieds et à coups de poings.

La gendarmerie a été informée.

SAINT-AMAND

CAMION-AUTO ET FRAUDEURS CAPTURES. — A la frontière du Nord de Saint-Amand, les douaniers ont capturé un camion-auto chargé de plus de 1.000 kilos de tabac belge. Les fraudeurs ont été arrêtés.

SAULTAIN

UN VOL DE 450 FRANCS. — Pendant que la veuve Lecomte, née Dervaux, était à son travail, entre 8 et 18 heures, un inconnu s'est introduit chez elle et trouvant un portefeuille entre le matelas et le sommier, y préleva 450 francs. La gendarmerie enquête.

AVESNES

UN CHAUFFARD. — Le 15 octobre, l'auto-camion de M. Pottier-Bautigny, négociant en liqueurs, stationnait devant son magasin, quand, vers quinze heures, une camionnette, conduite par le sieur Albert Richet, 34 ans, au service des R. L., domicilié à Fourmies, tamponna violemment l'auto de M. Pottier.

Le radiateur, les phares et un garde-boue sont brisés.

La camionnette tamponneuse est endommagée. Il n'y eut pas d'accident de personnes. Me Gard, huissier, requis a rédigé un procès-verbal de constat.

VELO VOLE. — Le domestique François Moriamé, 19 ans, à qui le sieur Guillaume Scrabeck avait volé un vélo, a été avisé par M. Robert Grésillon, mécanicien à Avesnes, que celui-ci l'avait acheté pour 85 francs.

LES SUITES D'UN ACCIDENT D'AUTO. — Valentine Lecoquie, 17 ans, née à Cambots-Rostrenem (Côtes du Nord), qui fut victime d'un accident d'auto le 7 septembre causé par le chauffeur Eugène Varlet des R. L., est décédée vendredi à l'hôpital d'Avesnes. Son corps sera transporté en Bretagne jeudi prochain.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE

LES MERCANTIS. — Samedi matin, sur le marché de Maubeuge centre, Bonnaire Justine, femme Chevalier, 57 ans, cultivatrice et revendeuse, demeurant route de Mons, 388, à la Banlieue, avait affiché son beurre au prix de 16 fr. le kilo et ses œufs 0.75 pièce, alors que toutes les autres marchandes vendaient le beurre 15 fr. le kilo et les œufs 0.65 et 0.70 pièce, et tentait ainsi de faire hausser le prix de ces marchandises.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — M. Wilmart Emile, 48 ans, poinçonneur à l'usine du Tilleul, a eu la main droite prise entre une poutrelle et la table de la machine sur laquelle il travaillait; incapacité, 8 jours. — M. Libert Jean, 19 ans, manœuvre à l'usine du Tilleul a eu des contusions au mollet droit par la chute d'une pièce en fer qui était posée contre une machine; incapacité, 12 jours. — M. Cruysberg Eugène, 17 ans, monteur à l'usine du Tilleul, s'est occasionné une coupure au pouce de la main gauche avec un morceau de verre, en débouchant une conduite d'eau; incapacité, 15 jours. — M. Dehon Julien, 16 ans, apprenti tourneur à l'usine Senelle, a reçu une limaille d'acier dans l'œil droit en tournant une pièce. — M. Nasse Georges, 37 ans, manœuvre à l'usine Senelle, s'est occasionné une coupure au pied droit en débarrassant un tas de ferraille à l'ébarbage; incapacité, 10 jours. — M. Lottinu Hubert, 16 ans, manœuvre à l'usine céramique de Montplaisir, s'est occasionné un effort musculaire dans l'épaule droite en piochant; incapacité, 12 jours. — M. Hurez Julien, 44 ans, monteur à l'usine du Tilleul, a eu l'extrémité de l'annulaire droit écrasé entre un guide et un tampon; incapacité, 12 jours. — M. Van Impe Sylvain, 19 ans, terrassier à la Centrale Electrique de Montplaisir, a reçu une brouette sur le pied droit, lui occasionnant le désonglement du deuxième orteil; incapacité, 10 jours. — M. Monin Joseph, 21 ans, journalier à l'usine céramique de Montplaisir, s'est occasionné une piqûre infectieuse en travaillant; incapacité, 12 jours.

LES MAUVAISES LANGUES. — Isebaert Mathilde, femme Septrion, 53 ans, ménagère, demeurant rue de Grévaux, 9, à Montplaisir ne cesse d'insulter ses voisines depuis un certain temps.

La police locale saisie d'une plainte lui a dressé procès-verbal.

GLAGEON

LA MISERE ET LA MORT

Malade et dans la misère, le sieur Alcide Boyet, 61 ans, s'est jeté dans un puits au hameau de Couplevoie.

AULNOYE

LA CONTREBANDE. — Deux chinois : Yung Tei Toan, 32 ans, colporteur à Paris et Sion Liano Toheng, 26 ans, manœuvre à La Machine (Nièvre), important le 13 octobre, 11650 cigarettes belges ont été arrêtés en gare d'Aulnoye.

AVESNELLES

COUPS. — Frappé à coups de crosse de carabine, Maurice Remy, 22 ans, ouvrier carrier, a porté plainte contre un marchand forain, Léonard Deflorenne, tenancier d'un tir à la chandelle. Le plaignant a l'oreille gauche fendue et l'œil droit poché.

TRELON

VOL DE TONNEAUX. — Le directeur de la Brasserie Coopérative, M. Maurice Ansiaux, a formulé une plainte pour disparition de tonneaux contre certains cabaretiers.

HAZEBROUCK

CAMBRIOLAGE NOCTURNE. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un malfaiteur a démastiqué un carreau à la vitrine du magasin de Crépins et cuirs de Mlle Maria Vandeveide, Grand'Place, à Hazebrouck, et a dérobé des outils de cordonnier, un porte-plume réservoir et une trentaine de francs laissés dans un tiroir. La police fait des recherches.

DUNKERQUE

SALUTAIRE EXEMPLE. — Depuis un certain temps de nombreux vols étaient commis parmi les marchandises reçues à la gare de Coudekerque-Branche sans qu'on en pût découvrir l'auteur.

A la suite d'une minutieuse enquête cependant on mit la main sur le coupable, un nommé Dhanart, qui a comparu hier en correctionnel et a été condamné à 2 ans de prison.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

AGENT BLESSE PAR UN IVROGNE. — Le nommé Joseph Delignières, 25 ans, manœuvre à Beaurains, étant pris de boisson, s'était endormi sur la voie publique. Réveillé par deux agents de police, et emmené par eux, il profita de ce que l'un de ceux-ci était retourné en arrière pour aller lui chercher sa musette cubilée sur le pavé pour se jeter sur le second et lui porter en plein visage un violent coup de poing qui lui brisa le nez.

Ce violent individu a été arrêté et déféré au Parquet sous l'inculpation d'ivresse manifeste, rebellion et coups à agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions.

LES MARAUDEURS. — Un vol de 200 kilos de carottes, a été commis au préjudice de M. Léon Lénard, facteur des postes, boulevard Drion. Une enquête est ouverte.

LA POLICE MIT FIN AU COMBAT. — Un double procès-verbal pour ivresse et violences réciproques mit fin au combat en règle que Joseph Planet, 38 ans, blanchisseur à Paris-Plage et Charles Lemasson, 21 ans, marchand de pommes de terre à Etaples, se livraient devant le public sur la Place de la Gare.

AGRESSION NOCTURNE. — Quatre individus demeurés inconnus, voyant passer dans la rue, assez tard dans la soirée, Lucien Lignier, 19 ans, se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups. La victime de cette sauvage agression a porté plainte à la police qui a ouvert une enquête.

ACTES DE VIOLENCE. — Henri Rousselat, 30 ans, Lucien Lethien, 28 ans et Louis Petit, 26 ans, s'étant pris de querelles, en vinrent aux mains et se portèrent des coups réciproques. La police, étant intervenue, les conduisit tous les trois au violon municipal.

UN PEU DE CALME. — La police a dressé un procès-verbal à la charge de Georges Houriez, 18 ans, manœuvre, demeurant Caserne Montescuieu, qui, étant ivre, se montrait trop exubérant sur la voie publique pendant la nuit.

AVION

LES PETITS SINISTRES. — On nous écrit : La comédie continue. Pendant qu'on enrichit les anciens capitalistes, les commissions cantonales, le contrôle financier, et toutes les puissances administratives s'entendent pour enlever aux modestes la plus grande partie de leur dû.

Sous prétexte d'assurer le remploi, on veut obliger ceux qui ont tout perdu, à prouver par avance le remploi des derniers 3.000 fr. à leur verser.

Quand il s'agit d'escompter de quelques millions (faut-il citer des noms ?), le fameux contrôle d'emploi accepte les yeux bandés toutes les justifications, oh tout est bon ! dans ce cas.

Mais quand il s'agit d'un petit, les gros fonctionnaires des R. L. se redressent et apportent toute leur force d'inertie à retarder ou à ne pas solutionner.

Il faut en finir : il est absurde de réclamer d'un malheureux dépouillé par la guerre, par les mercantis, justification de remploi d'un reliquat avant de le lui avoir versé.

J. HETTE.

BERTINCOURT

CAMION CONTRE VOITURE. — A la suite d'une collision qui s'est produite dans la soirée, entre le camion-automobile d'une entreprise locale et la voiture de M. David Rimbert, marchand de grains à Hermies, celle-ci a été coupée en deux et le camion fortement endommagé. Les dégâts s'élèvent à 6.500 francs environ.

MERICOURT-SOUS-LENS

VETEMENTS DISPARUS. — Pendant qu'il était au travail, un individu s'est introduit dans le dortoir qu'occupe avec d'autres travailleurs, l'algérien Abderrhaman ben Bouazza, manœuvre d'entreprise à Méricourt et lui a dérobé pour 215 fr. environ de vêtements. Ce dernier a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

AUCHEL

VOL DE BOIS. — Paszeck Rodolphe, Pichorvier Valentin, Coste Ambroise et Coste Alphonse, sujets polonais, demeurant à Calonne-Ricouart quartier I, ont pris une certaine quantité de planchettes au préjudice de la compagnie de Marles. Un procès-verbal a été dressé.

LABEUVRIERE

POSEUR DE COLLETS. — Pruvost Marcel, 15 ans, manœuvre, surpris dans le bois au lieu dit « La Motte » au moment où il posait des collets a été l'objet d'un procès-verbal.

LAPUGNOY

VIOLATION DE DOMICILE. — Mme François a porté plainte contre sa propriétaire Mme Boyaval Elise, qui s'est permis, pendant son absence, d'entrer chez elle avec un entrepreneur.

VILLERS

C'EST DEFENDU. — Delalleau Clément, 16 ans, qui, s'amusait à chasser les petits oiseaux avec un fusil, a été l'objet d'une contravention.

Le Bulletin Municipal

CONTRIBUTIONS. — Le tarif des frais de poursuites à payer par les redevables en matière de contributions directes, de taxes ou de produits assimilés, est uniformément relevé de 50 % pour toutes les tranches de débets.

ACQUISITONS D'IMMEUBLES PAR LES COMMUNES. — Les actes constatant les acquisitions d'immeubles faites par les départements ou les communes en vue de revente après lotissement, sont exonérés de tous droits d'enregistrement et d'hypothèques.

Pour bénéficier de ces exonérations, les actes porteront la mention express qu'ils sont

Le titulaire d'un permis départemental qui désire obtenir un permis général, doit acquitter la totalité du prix de ce permis, c'est-à-dire cent francs.

LES FOURNITURES AUX ELEVES DES ECOLES PRIVEES. — Répondant à une question qui lui avait été posée par un député, M. le Ministre de l'Instruction publique a répondu : « Un conseil municipal ne peut accorder gratuitement des fournitures scolaires aux élèves non indigents des écoles privées, car des allocations de cette nature, constitueraient une subvention déguisée donnée à ces établissements ».

Cette interdiction résulte des dispositions de la loi du 30 octobre 1886, ainsi que de celles de juin 1881 et de mars 1882.

QUELQUES CAS D'INCOMPATIBILITE. — Il y a incompatibilité entre les fonctions de conseiller municipal et celle de secrétaire de mairie. Ce dernier étant un agent salarié de la commune.

Aucune disposition de loi n'empêche toutefois un greffier de justice de paix d'être conseiller municipal ou d'exercer des fonctions de secrétaire de mairie. Il y a également incompatibilité, entre les fonctions de receveur buraliste titulaire ou intérimaire et celle de magistrat municipal.

INHUMATION DANS UNE PROPRIETE PRIVEE. — Toute personne peut être enterrée sur sa propriété, pourvu que cette dernière soit située hors de l'enceinte de la commune à une distance d'au moins trente ou quarante mètres de cette enceinte. Il est indispensable que le maire ait accordé cette autorisation, faite en vertu des dispositions de la loi du 31 octobre 1919, qui a pour but de faciliter l'accession à la petite propriété.

FRAIS DE SEJOUR DES ALIENES. — Le recouvrement des dépenses d'entretien, de séjour et de traitement des aliénés dans des asiles, sera désormais poursuivi et opéré par les comptables du département.

COMPTE DE GESTION DES COMMUNES. — La limite de trente mille francs de revenus ordinaires, à partir de laquelle les comptes des receveurs des communes et établissements communaux de bienfaisance sont définitivement apurés par la Cour des Comptes, est élevée au chiffre de cent mille francs.

DELIMITATION DES PROPRIETES DANS LES REGIONS LIBEREES. — La loi de mars 1919 sur la délimitation, le lotissement et le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées prévoit certaines immunités fiscales pour les actes relatifs aux transferts des propriétés et autres droits réels résultant du lotissement et du remembrement.

Le bénéfice des immunités a été étendu à tous les actes auxquels peuvent donner lieu les opérations exécutées pour l'application de la loi de mars 1919, ainsi qu'aux extraits, copies, et expéditions qui en sont délivrés.

PERMIS DE CHASSE. — Le permis de chasse départemental (qui est fixé à 40 francs), ne peut être transformé en un permis général, même en payant un supplément de 60 francs.

Institut Industriel du Nord

Examens d'admission — 2e session de 1921-22

1. Sont déclarés admis en 2e année : a) de droit, au titre d'admissible à l'Ecole Polytechnique : M. Denis Albert ; b) à la suite des examens d'admission du 11 octobre (sur 21 candidats) : MM. Baert, Dupont Frédéric, Dewez, Bonnaud Maurice, Lanrain, Grandin, Lippens, Gatellier, Bechette, Willard, Treuchot.

2. Sont déclarés admis en 1re année : a) de droit, au titre de bacheliers (mathématiques) : MM. Alliot, Aubry Marcel, Bonneau René, Chevalier-Chantepie, David, Delattre André, Delcroix Henri, Delettre, Dumon Georges, Glabéke, Lechartier, Legras Emile, Le Mar-Bodour, Manessier, Marvin, Ménard, Turimon, Sabouret, Savé, Thouvenin, Travassac, Wattel ; b) à la suite des examens d'admission du 11 octobre (sur 24 candidats) : MM. Jouin, Couturier, de Olazabal, Wateau, Piroteau, Delzenne, Della Valle, Titeux, Catteaux Jean, Williot.

3. Sont déclarés admis en année préparatoire : a) de droit, au titre de bacheliers 1re partie (sciences) : MM. Dumuin, Vergne ; b) à la suite des examens d'admission du 12 octobre (sur 33 candidats) : MM. Courdant, De Coster, Guillemain, Degraeve Jean, Verschuren, Baudinet, Descamps Jean, Morival, Leizerovici, Tamplou, Charpentier, Lenglet, Baudoux, Rivière, Manourrier, Montaigne, Broutin, Delattre Louis, Grosser, Grioche, Leloux, Dégardin, Dubois Fernand, Mary, Fiévet.

Ces derniers résultats portent à 434 — chiffre qui n'a jamais été atteint — l'effectif total des élèves-ingénieurs en cours d'études ou admis dans les quatre promotions.

CONCOURS POUR L'EMPLOI DE STENO-DACTYLO

Un concours pour l'emploi de sténo-dactylographe dans les bureaux du service vicinal s'ouvrira à la Préfecture le jeudi 1er décembre 1921.

Peuvent seuls se faire inscrire les Français des deux sexes jouissant de leurs droits et âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours.

La limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à une pension de retraite.

Des programmes sont mis à la disposition des candidats, à la Préfecture, 1re division, bureau du Secrétariat général, ainsi que dans les Sous-Préfectures où les demandes devront parvenir avant le 1er novembre prochain.

CONCOURS POUR L'EMPLOI DE REDACTEUR

Un concours pour l'emploi de rédacteur-stagiaire dans les bureaux de la Préfecture, des Sous-Préfectures et des services départementaux du Nord s'ouvrira à la Préfecture le jeudi 8 décembre 1921.

Peuvent seuls se faire inscrire en vue de concourir pour l'emploi de rédacteur au titre civil, les Français des deux sexes jouissant de leurs droits et âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours.

La limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant droit à une pension de retraite.

Des programmes sont mis à la disposition des candidats à la Préfecture, 1re division, bureau du Secrétariat général, ainsi que dans les Sous-Préfectures où les demandes devront parvenir avant le 1er novembre prochain.

Selon que votre sang sera riche ou pauvre

Selon que votre sang sera riche ou pauvre, votre santé sera prospère ou misérable. Et le fait qu'il y a tant de santés chancelantes démontre bien que le sang s'appauvrit fréquemment. La reconstitution du sang et l'entretien de sa richesse est donc une question qui doit être au premier rang des préoccupations de chacun. Cette question est d'ailleurs facilement résolue par l'intervention des Pilules Pink qui jouissent d'une faveur toute spéciale comme régénérateur du sang et passent, à juste titre, pour être, à l'heure actuelle, un des plus puissants rénovateurs des forces employés dans le traitement de l'anémie, de la neurasthénie, de l'affaiblissement général et des troubles consécutifs.

Mme Siméon BARRE et son fils. (Cliché Cœuret).

Les Pilules Pink donnent du sang, tonifient les nerfs, stimulent l'appétit et les fonctions digestives et — qualité précieuse dans un fortifiant — ne troublent pas les fonctions de l'intestin. Il n'a pas longtemps, dans le département d'Eure-et-Loir, les Pilules Pink ont guéri une maman et son fils. Ces deux guérisons sont de nature à rendre courage aux malades désespérés, aussi publions-nous la lettre que nous avons reçue de la maman dont nous parlons, Mme Siméon Barré, de Bozoches-en-Dunois, par Varize (Eure-et-Loir) :

« Je suis heureuse — nous dit Mme Siméon Barré — des résultats que j'ai obtenus avec les Pilules Pink pour mon fils, âgé de 7 ans, qui me donnait bien du tourment à cause de sa mauvaise mine et de sa faiblesse : mais deux boîtes de Pilules Pink ont suffi à lui rendre des couleurs et à le changer complètement. Moi, j'ai pris les quatre autres boîtes qui m'ont fait le plus grand bien, car elles m'ont débarrassé des points dans le dos dont je souffrais toujours.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Bolin, Paris. Frs., 4,50 la boîte, Frs., 24, les six boîtes, franco, plus Fr. 0,50 de taxe par boîte.

Tribune Politique

Parti Socialiste (S. F. I. O.)

ROUBAIX

La 17e section se réunira le mardi 18 octobre, chez le camarade Merrheim, 76, rue de Naples.

Ordre du jour très important. Présence indispensable. Le sec. : L. VANCAMPEN.

WATTRELOS

La section Wattrelosienne du Parti socialiste (S.F.I.O.) se réunira en assemblée générale mardi 18 octobre, à 19 heures, à la Maison du Peuple. Ordre du jour : Compte rendu des élus, congrès fédéral, manifestation de la Toussaint. Le secrétaire : Emile RAIMBAUT.

Bulletin Commercial

PARIS, 15 octobre :

VIANDES. — Cours moyens aux Halles Centrales : Bœuf, kilo, quartier de derrière, 2 à 6 ; quartier de devant, 1 à 3 ; aloyau, 5 à 11 ; trains, 3 à 7.50 ; veau, 1re qualité, 8 à 9.50 ; 2e, qualité, 6.20 à 7.90 ; 3e qualité, 4 à 6.10 ; mouton (sans fressure), 1re qualité, 7 à 9.30 ; 2e